
Nombre de membres

Séance du vendredi 27 février 2015

en exercice : 11

L'an deux mille quinze et le vingt sept février l'assemblée régulièrement convoqué le 19 février 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques ,Maire.

Présents : 10

Votants : 11

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL

Représentés : Thierry ROHAT

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Joël MOREL

Ordre du jour

- suppression d'un poste d'enseignant
- participation la commune de Bussiares à la scolarisation d'un enfant
- création de 3 points lumineux
- point sur la construction de la Croix Blanche
- assainissement du bourg
- devis alarme incendie école
- devis fixation du tintement de la cloche
- suppression de la permanence de la Carsat à Charly
- réglementation du marché campagnard
- occupation du domaine public communal lors du marché
- acquisition de stores roulants
- questions diverses

Objet : Suppression d'un poste d'enseignant - 2015_006 (votée à l'unanimité)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 22 janvier 2015 de Monsieur l'Inspecteur Académique de la Circonscription de Château-Thierry, l'informant de la fermeture d'un poste d'enseignant dans l'école de la commune à la rentrée 2015.

Il rappelle au Conseil Municipal, qu'en date du 8 janvier 1999, une délibération autorisant le Maire à signer une convention annuelle avec la Commune de Charly sur Marne permettant de scolariser les enfants de CM1 et CM2 dans cette Commune. Cette délibération stipule que "cette convention sera révisable en fonction des variations des effectifs des écoles primaires de Marigny en Orxois".

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, avoir pris en considération la baisse des effectifs ainsi que la délibération ci-dessus indiquée et après en avoir délibéré :

- s'oppose à la suppression d'un poste d'enseignant dans l'école
- décide de scolariser les enfants de CM1 dans la Commune de Marigny en Orxois
- charge le Maire de notifier la présente décision à Monsieur l'Inspecteur Académique de la circonscription de Château-Thierry ainsi qu'à Monsieur le Maire de Charly sur Marne.

Objet : Participation Commune de Bussiares - 2015_007 (votée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient à 530 € la participation de la Commune de Bussiares aux frais de scolarité de l'enfant Jason GRIENEISSEN pour l'année 2014/2015.

Objet : Création de 3 points lumineux - 2015_008 (votée à l'unanimité)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

- 1 mât
- 3 lanternes
- 2 consoles

Le coût total des travaux s'élève à 4 849,55 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de point lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 3 652,69 €.
Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Construction de la Croix Blanche

Après lecture du courrier de M. Fraeyman, le Conseil Municipal échange sur la possibilité d'autoriser le stationnement privé sur la voie publique dans le cadre d'une demande de permis de construire.

Assainissement du Bourg

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Conseil Général concernant les pièces à fournir pour compléter le dossier de demande de subvention CDDL sur les études d'assainissement collectif dans le bourg.

La commission des travaux se réunira prochainement.

Alarme incendie école

Un devis sera demandé à Thierry ROHAT.

Remplacement fixations du tintement de la cloche

Un devis sera demandé à la Société PUR & CO.

Objet : Fermeture du point d'accueil retraite de Charly - 2015_009 (votée à l'unanimité)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture du point d'accueil de la CARSAT à la mairie de Charly sur Marne.

Le Conseil Municipal soucieux du maintien des services publics de proximité, après en avoir délibéré, proteste contre cette décision et demande la réouverture du point d'accueil.

Objet : Règlement du marché campagnard - 2015_010 (votée à 9 voix pour et 2 voix contre)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1 et 2 et L.2224-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 1978 relative à la création d'un marché campagnard,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2013 fixant les tarifs des droits de place,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 constituant une Commission communale du Marché Campagnard et adoptant le règlement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- annule la délibération 2014-098 du 19/12/2014
- adopte le règlement intérieur ci-annexé
- fixe les tarifs applicables en 2015 :
 - . 6 € le mètre linéaire sous la halle
 - . 4 € le mètre linéaire à l'extérieur de la Halle
- charge le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place et l'exécution du règlement du marché communal.

Occupation du domaine public communal

Une autorisation de stationnement gratuit lui sera délivré à Madame DAMEZ Sylviane à condition qu'elle justifie d'une assurance.

Objet : Acquisition de stores roulants - 2015_011 (votés à l'unanimité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de remplacer les stores roulants du secrétariat de mairie et de la bibliothèque
- accepte le devis établi par la Société Omois Isolation et Confort pour un montant TTC de 1 044,00 €
- autorise le Maire à signer le bon de commande
- dit que les crédits nécessaires seront votés en section d'investissement du Budget primitif 2015.

Bureau de vote élections départementales

Le tableau des tours de garde aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 est établi.

Éoliennes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un représentant d'une société qui prospecte actuellement pour un projet éolien sur les territoires de Lucy le Bocage, Marigny en Orxois et Montreuil aux Lions.

Baisse des dotations

Le Maire informe le Conseil Municipal de la baisse des dotations de l'état à partir de cette année.

Instruction urbanisme

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er juillet 2015 l'état n'assurera plus l'instruction des dossiers d'urbanisme et qu'une mutualisation est étudiée par la Communauté de Communes.

Financement de N.A.P.

Le Maire informe le Conseil Municipal du bilan financier établi par la Communauté de Communes sur les Nouvelles Activités Périscolaires.

Subventions 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire en 2015 les subventions versées aux associations en 2014.

La séance est levée à 22 heures 45.